

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une foi

1674

5425

MINISTERE DE LECONOMIE ET DES FINANCES

9

df

Projet de Plan d'action pour l'harmonisation et l'efficacité de l'aide au Sénégal 2007-2010

Draft consensuel produit par le groupe élargi Gouvernement-Bailleurs de fonds

30 juillet 2007

PROJET DE MATRICE DU PLAN D'ACTION (version du 30 juillet 2007)

Objectif	Situation de référence	Objectif-cible 2010	Activités [ou Actions]	Responsable	Indicateurs de suivi" [source de vérification]	Calendrier
I. APPROPRIATION (1)						
1. Le Sénégal dispose d'une stratégies de développement opérationnelle, notamment bien reflétée dans le processus budgétaire <i>[Indicateur 1 : Les pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles]</i>	Sénégal : note C	Sénégal : note B 22 CDSMT	1.1. Poursuivre la formulation des politiques et stratégies sectorielles basées sur le DSRP II (sous-tendant les CDSMT) dans des secteurs dépourvus	MEF (DCEF, DGP et CSPLP)	Nombre de politiques sectorielles articulées au DSRP disponibles : à lister	Continu. Possibilité d'avoir une liste des secteurs concernés pour 2007-2008 ?
			1.2. Mettre en cohérence le DSRP, les CDMT et les budgets	MEF/DGF	Taux de prise en compte du PAP dans le PTIP	DGF en rapport avec la CSPLP et la DCEF
			1.3. Améliorer la formulation et la mise en œuvre du CDMT et des CDSMT et étendre l'application des CDSMT à d'autres secteurs	MEF/DGF	Nombre de secteurs disposant d'un CDSMT aligné sur le DSRP et traduit dans le budget en 2007 (ministères Env., Santé, Educ., Justice, Agric., Elevage et Tourisme)	7 en 2007 et 11 en 2008 le principe de L'extension progressive en attendant les conclusions des discussions sur les approches sur CDMT par ministère ou par secteur
			1.4. Rendre opérationnel le dispositif participatif institutionnel de mise en œuvre et de suivi du DSRP II [divers acteurs dont Société civile, Parlement]	MEF/CSPLP	Dispositif institutionnel fonctionnel [ou Tenue des réunions régulières des organes du dispositif institutionnel]	Avant la fin du mois d'octobre 2007
			1.5. Réaliser la revue annuelle conjointe de mise en œuvre du DSRP incluant le point sur la mise en œuvre de ce plan d'action	MEF/CSPLP	Revue annuelle du DSRP	Voir Calendrier ACAB
			1.6. Actualisation ou finalisation des indicateurs du DSRP II pour donner une base fiable au dispositif de suivi	MEF/CSPLP	Batterie des indicateurs complétée et validée avec les BDF	Délai à fixer en rapport avec le calendrier de l'ACAB
			1.7. Renforcer l'adhésion des BDF au processus de formulation et de mise en œuvre des CDMT et CDSMT en vue de leur opérationnalisation	BDF	Amélioration de la de la maîtrise de l'information sur les flux d'aide extérieure sur la base des revues sectorielles et de la revue annuelle du DSRP	Calendrier ACAB
II. ALIGNEMENT (2-8)						

Objectif	Situation de référence	Objectif-cible 2010	Activités [ou Actions]	Responsable	Indicateurs de suivi" [source de vérification]	Calendrier
2. Les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés du Sénégal sont renforcés [Indicateur 2 : Des systèmes nationaux fiables de Gestion des finances publiques (2a) et de Passation des marchés (2b)]	Sénégal : note 3.5	Sénégal : note 4.0	Indicateur 2a : Des systèmes nationaux fiables de Gestion des finances publiques : Poursuivre le programme de réformes budgétaires et financières			
			2.1. Poursuivre la déconcentration de l'ordonnancement aux niveaux sectoriel et régional	DGF – Ministères sectoriels	7 ministères en 2007, 9 en 2008 et 11 en 2010	Continu
			2.2. Assurer un suivi mensuel et publier les situations d'exécution budgétaire	DGF - DTAI	Publication trim. site web du MEF 30 jours après fin trimestre	Continu
			2.3. Produire les comptes de gestion Etat	DGCPT	<ul style="list-style-type: none"> ● Comptes de gestion Etat 2004 en 2007, 2005 et 2006 en 2008 ● Actions à poursuivre : (cf. matrice ACAB) 	
			2.4. Transmettre les projets de Lois de règlement à la Cour des Comptes	DGF	<ul style="list-style-type: none"> ● Projets de LR 2003 et 2004 transmis à la Cour des Comptes en 2007 ● Projets de LR 2005 et 2006 en 2008 ● Action à poursuivre : (cf. matrice ACAB) 	A fin décembre 2007
			2.5. Réaliser l'exercice PEFA du Sénégal	PCRBF	Rapport PEFA disponible tous les deux (2) ans [à préciser avec Banque Mondiale]	Octobre 2007
	2.6. Limiter les dépenses exécutées suivant les procédures exceptionnelles aux seuls cas prévus par la réglementation	DGF /DGCPT	≤ 30 milliards	Continu		
Note : ND	[préciser de combien une fois connue la note de base]	Indicateur 2b : Des systèmes nationaux fiables de Passation des marchés : Poursuivre le programme de réformes budgétaires et financières				

Objectif	Situation de référence	Objectif-cible 2010	Activités [ou Actions]	Responsable	Indicateurs de suivi" [source de vérification]	Calendrier
			2.7. Adopter les textes d'application du Code des marchés publics	PCRBF	[x textes d'application du CMP signés]	Avant fin Déc 2007
			2.8. Mettre en place rendre fonctionnelle l'Autorité de Régulation des marchés publics	PM en rapport MEF	ARMP fonctionnelle	Avant fin décembre 2007
			2.9. Former agents DCMP et ARMP et autres acteurs de la commande publique sur le nouveau Code des marchés publics	PCRBF	Nombre d'acteurs commande publique formés (DCMP, ARMP -et autres)	2007/2008
			2.10. Mettre en place rendre fonctionnelle la Direction centrale des marchés publics	MEF (PCRBF)	DCP fonctionnelle	Démarrage avant fin décembre 2007
			2.11. Réaliser des audits périodiques sur les marchés passés par les agences et autres fonds	ARMP	Rapports périodiques	A partir de 2008
			2.12. Réaliser l'audit a posteriori des marchés publics à la suite de la clôture de chaque gestion budgétaire	ARMP	Rap d'audit disponibles et publiés	<ul style="list-style-type: none"> ● 2007 : <u>audit 2004 et public</u> ● 2008 : publication de l'audit 2004 ● 2008 : audits 2005, 2006
			2.13. Réaliser le portail électronique des marchés publics	PCRBF - DTAI	Portail sur les marchés publics du Sénégal opérationnel	2007/2008
3. Les apports d'aide des bailleurs sont alignés sur les priorités nationales [Indicateur 3 : Les apports d'aide des bailleurs sont alignés sur les priorités nationales]	Année 2006 : - ratio = 89% >85% cible globale pour 2010 - gap = 39.6%	- 95% - 19%	3.1. Finaliser et valider l'étude sur les causes des écarts et la mise en place d'un mécanisme en vue de minimiser ces écarts et de maîtriser les différents flux et circuits de l'APD [aide aux niveau central, aux collectivités locales, aux ONG, Programmes verticaux, etc.]	MEF en collaboration avec les bailleurs	Rapport disponible ≤ fin du mois de juillet	Cf. calendrier de l'étude
			3.2. Mettre en place un système d'information accessible par Internet, permettant le suivi des flux d'aide, la mise en commun des travaux et calendriers, et le suivi des indicateurs de la Déclaration de Paris	MEF en collaboration avec les bailleurs	MEF (DCEF&DDI) en collaboration avec les bailleurs	Modalités à préciser avant la fin de l'année 2007

Objectif	Situation de référence	Objectif-cible 2010	Activités [ou Actions]	Responsable	Indicateurs de suivi" [source de vérification]	Calendrier
			3.3. Adopter une politique nationale de l'aide, clarifiant pour l'ensemble des bailleurs (OCDE ou non) les principales règles communes à suivre dans leur coopération avec le Sénégal, afin de maximiser l'efficacité et l'alignement de l'aide	MEF (DCEF&DDI)	Politique nationale d'aide disponible	Echéance à préciser : [lancer le processus avant la fin de l'année 2007 et disposer du document au cours du 1 ^{er} semestre de 2008]
			3.4. Produire, en s'appuyant sur un système d'information et/ou l'évaluation conjointe ou indépendante, un rapport annuel sur l'aide incluant une analyse des flux et de leur efficacité ainsi que la mise en œuvre de ce plan d'action [remplissant les missions du « Rapport sur la coopération au développement » / MEF-PNUD]	MEF (DCEF-DDI) en collaboration avec les BDF	Rapport produit	Calendrier à fixer
4. Les capacités du Sénégal à définir, conduire, piloter par les résultats et évaluer ses politiques et programmes sont renforcées par un appui coordonné des bailleurs [Indicateur 4 : Renforcer les capacités par un soutien coordonné]	Année 2006 : 18% = ratio de coopération technique coordonnée	50% = cible globale	4.1 Faire le diagnostic des programmes de renforcement des capacités et le niveau de coordination de l'intervention des bailleurs de fonds [PNDL, PDEF, PNBG, PDIS, administrations locales, organisations professionnelles, société civile, etc.]	Gouvernement (MEF, département chargé du renforcement des capacités et Ministères sectoriels) +BDF	Rapport disponible	Modalités à étudier
			4.2. Elaborer et adopter une politique nationale de renforcement des capacités sur la base du DSRP II et des politiques sectorielles [prenant en compte les dimensions spécifiques : sectorielle, régionale /locale, thématique]	Gouvernement + BDF	Rapport disponible	Modalités à étudier
			4.3. Proposer une politique ou des orientations en matière de coordination efficace de l'intervention des bailleurs dans les programmes de renforcement des capacités	Gouvernement + BDF	Rapport disponible	Modalités à étudier
5. Les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés sont utilisées de façon croissante par les bailleurs [Indicateur 5 : Utilisation des systèmes nationaux (i) de gestion des finances	23% APD 56% des bailleurs 5a : Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	49% APD (réduire gap de 1/3) 90% des bailleurs	5.1. Améliorer la performance des finances publiques à la suite de l'évaluation PEFA	PCRBF, DCMP et ARMP	Mise en place et exécution d'un plan d'action prioritaire en 2008 [La mise en œuvre de ce plan permettra d'améliorer les notations en 2009 au moment de faire un autre PEFA]	2007

Objectif	Situation de référence	Objectif-cible 2010	Activités [ou Actions]	Responsable	Indicateurs de suivi" [source de vérification]	Calendrier
publiques et (ii) de passation des marchés publics]	27% APD	51% (réduire gap de 1/3)	5.2. Rendre opérationnelles la DCMP et l'ARMP	PCRBF, DCMP et ARMP	<ul style="list-style-type: none"> ● Décret portant nomination des membres de l'ARMP; Décision du président du Conseil de Régulation nommant les membres du Comité de Règlement des différends ● Arrêtés d'application du code des marchés publics signés ● Budgets de fonctionnement ARMP et DCMP inscrits dans la loi de finances de 2008 	Le 1er janvier 2008
	5b : Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés publics		5.3 Elaborer les dossiers types de passation des marchés	PCRBF, DCMP et ARMP	Dossiers types disponibles et vulgarisés	2008
6. Le nombre d'unités de gestion de projet /programme parallèles des projets et programmes (UGPP) sur l'aide est réduit [Indicateur 6 : Eviter les structures de mise en œuvre parallèles]	[Préciser le niveau après l'inventaire] Les données disponibles de l'Enquête manquent de fiabilité	[Préciser le niveau après l'inventaire]	6.1. S'entendre sur la définition de l'unité parallèle [celle de l'OCDE]	MEF-BDF	Définition adoptée	Avant la fin du mois d'octobre 2007
			6.2. Procéder à l'inventaire des Unités parallèles par secteur	MEF-Ministères sectoriels	DDI en rapport avec DCEF et Ministères sectoriels	Avant fin décembre 2007
			6.3. Réduire progressivement le nombre d'unités parallèles <i>[Le comité a relevé le nombre croissant d'agences, formes spécifique d'unités parallèles créées par le Gouvernement, avec des coûts de gestion élevés au moment les unités parallèles mises en place par les donateurs sont décriées]</i>	MEF-Ministères sectoriels et BDF	DDI en rapport avec DCEF et Ministères sectoriels	Continu [processus de conception, de négociation et de mise en œuvre des projets et programmes]
7. Les bailleurs fournissent au gouvernement des informations précises sur leurs prévisions de décaissements à horizon 2010 pour la mise en	2006 : - ratio = 69% [décaissements réels] - gap = 48.7% [décaissements	85% 24% [Réduire l'écart	7.1. Les bailleurs et le Gouvernement s'engagent à alimenter le système d'information concernant leurs prévisions pluriannuelles de décaissement suivant un format et des modalités à définir pour la prise en compte dans le budget et le CDMT [NB : A relier à l'activité 3.2. de l'indicateur 3 relatif au système d'information de la gestion de l'aide]	Bailleurs, MEF et Min. techniques	Prévisions pluriannuelles de décaissement disponibles	Intervalle de temps ou échéance à fixer

Objectif	Situation de référence	Objectif-cible 2010	Activités [ou Actions]	Responsable	Indicateurs de suivi** [source de vérification]	Calendrier
œuvre effective du DSRP II [reformulé] [Indicateur 7 : L'aide est davantage prévisible]	<i>programmés]</i>	<i>de moitié – réduire de moitié la part de l'aide dont le versement n'est pas effectué au cours de l'exercice budgétaire au cours duquel il est prévu]</i>	7.2. Les bailleurs assurent le versement des ressources conformément au calendrier prévisionnel convenu avec chaque bailleur pour permettre l'exécution du budget	BDF, MEF et Ministères sectoriels	Calendrier fixé	Echéance à fixer
8. L'aide apportée au Sénégal est davantage déliée [Indicateur 8 : L'aide est non liée]	2004 : référence OCDE 86% = aide déliée (sur 89% APD)	Niveau à atteindre en 2010	8.1. Faire le point sur l'aide liée au Sénégal pour disposer de la situation réelle [NB : Information susceptible d'être trouvée dans le système d'information]	Bailleurs&MEF (DDI) Cf. rapport OCDE	Etude disponible	Echéance à fixer
			8.2. Les bailleurs de fonds suppriment progressivement l'aide liée	Bailleurs de fonds	Objectifs quantitatifs à atteindre sur la base de l'étude	Modalités de suivi à définir avant fin 2007
III. HARMONISATION (9-10)						
9. Les procédures et dispositifs communs sont de plus en plus utilisés au niveau national dans la planification, le suivi, le financement, l'évaluation et le reporting [Ancienne formulation : Le nombre de projets individuels diminue, et les procédures des bailleurs sont	* 59% APD basée sur approche programme (<i>très discutable : établi sur la base des seules données des bailleurs</i>)	66% des apports d'aide = objectif global [Préciser le niveau à atteindre]	9.1. Le gouvernement et les bailleurs établissent un diagnostic conjoint des difficultés qui freinent l'adoption d'approches programmes et la modalité de l'appui budgétaire, (général et sectoriel) et bâtissent un plan d'action pour les dépasser	Bailleurs, Ministères sectoriels, MEF	Diagnostic ou étude réalisée	Echéance à fixer avant fin 2007
			9.2. Le gouvernement définit une approches programmes sur la base des politiques sectorielles en s'appuyant sur la généralisation des CDSMT	MEF et Ministères techniques	Liste et caractéristiques des approches programmes existants	Travail à démarrer avant la fin de l'année 2007
			9.3. Adopter un protocole d'accord sur les aides budgétaires	Bailleurs, Ministères techniques et MEF	Arrangement-cadre adopté et mis en oeuvre	Avant la fin de l'année 2007
			9.4. Mettre en place des dispositifs communs de financement dans les secteurs dotés d'un programme : trust fund, coopération déléguée, complémentarité entre bailleurs, etc.	Bailleurs, Ministères techniques et MEF	Etat des lieux dispositifs communs effectué	Travail à démarrer avant la fin de l'année 2007

Objectif	Situation de référence	Objectif-cible 2010	Activités [ou Actions]	Responsable	Indicateurs de suivi" [source de vérification]	Calendrier
<p>harmonisées. En conséquence, l'administration est soulagée d'un important travail de gestion et de suivi au seul profit des bailleurs]</p> <p>[Indicateur 9 : Utilisation de procédures ou de dispositifs communs]</p>			9.5. Mettre en place un mécanisme de coordination entre les BDF et le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du CDSMT	DGF, CSPLP et Ministères techniques	Nombre de réunions organisées [Dispositif CDSMT renforcé]	Travail à démarrer avant la fin de l'année 2007
<p>10a. Le nombre de missions non coordonnées diminue et, en conséquence, l'administration est moins accaparée par les bailleurs</p> <p>[Indicateur 10 (a&b) : Mission et travaux analytiques par pays conjoints]</p> <p>[Indicateur 10a : Mission conjointes par pays]</p>	22% (67 sur 301)	40% des missions effectuées conjointement = objectif global	10.1. Dans le cadre des programmes sectoriels ou approches programmes, le gouvernement en rapport avec les BDF établit un calendrier prévisionnel des missions et identifie l'ensemble des missions pouvant être réalisées conjointement sur la base de ces règles	MEF et Ministères techniques	Calendriers des missions établis et missions déterminées [Préciser le niveau à atteindre]	Travail à démarrer avant la fin de l'année 2007
			10.2. Les calendriers de missions sont mis en ligne [site Web créé au point 3] et mis à jour régulièrement [PM : à rendre disponible dans le système d'information]	Gouvernement-BDF	Disponible sur le site	Lié à la mise en place du système d'information
			10.3. Le Sénégal définit des règles en matière de missions [fixer un préavis minimum aux bailleurs pour annoncer les missions, fixer des périodes sans missions, par exemple au moment de la préparation du budget, etc.]	MEF et Ministères techniques	Le processus de définition des règles défini	Travail à démarrer avant la fin de l'année 2007
<p>10b. Le nombre de travaux analytiques dupliqués diminue et, en conséquence, l'administration est moins accaparée par les bailleurs</p> <p>[Indicateur 10 (a&b) : Mission et travaux analytiques par pays conjoints]</p> <p>[Indicateur 10b : Travaux analytiques par pays conjoints]</p>	2006 40% (44 sur 111) Annuellement, dès 2006	66% des travaux analytiques par pays effectués conjointement = objectif global	10.4. Chaque bailleur établit [en fin d'année] un calendrier prévisionnel pluriannuel des travaux analytiques [2007-2010] par secteur en rapport avec le gouvernement et identifie ceux pouvant être réalisés conjointement	BDF, MEF et Ministères techniques	Préciser le niveau à atteindre	Travail à démarrer avant la fin de l'année 2007
			10.5. Les bailleurs et l'administration s'accordent sur les TDR des travaux analytiques conjoints	BDF, Ministères techniques et MEF		
			10.6. Les calendriers et les travaux analytiques sont systématiquement partagés avec l'ensemble des bailleurs et l'administration [par exemple via le site WEB spécialisé www.countryanalyticwork.net]	MEF-BDF	Démarche et calendrier fixés	Travail à démarrer avant la fin de l'année 2007
			10.7. Les bailleurs et l'administration s'accordent sur les domaines pour les travaux analytiques conjoints tels que : DSRP et politiques sectorielles, diagnostic de la gestion des finances publiques et de la passation des marchés, analyse et consultations pour la stratégie d'assistance-pays, etc.	BDF, Ministères techniques et MEF	Domaines définis	Travail à démarrer avant la fin de l'année 2007

IV. GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (11)

Objectif	Situation de référence	Objectif-cible 2010	Activités [ou Actions]	Responsable	Indicateurs de suivi [source de vérification]	Calendrier
11. Le gouvernement dispose des outils et des compétences pour piloter ses ressources dans une logique de résultat <i>[Indicateur 11 : Cadres orientés vers les résultats]</i>	2005 Sénégal : note C	Sénégal : note B	11.1. Renforcer les capacités de pilotage (y compris suivi et d'évaluation) des acteurs sur divers aspects : dispositif institutionnel du DSRP, aux niveaux des ministères techniques, de l'échelon régional et des acteurs sociaux (société civile, etc.)	Gouvernement et bailleurs	Etat des programmes ou plans d'action de renforcement de capacités de pilotage dans une logique de résultat effectué	Travail démarré avant la fin de l'année
			11.2. Les revues annuelles sectorielles et la revue annuelle conjointe du DSRP sont réalisées à temps pour permettre la prise en compte des incidences sur la préparation du budget	MEF et ministères techniques	Calendrier des revues établi et respecté	A établir avant la fin de l'année 2007
			11.3. Les bailleurs et le Gouvernement s'accordent sur l'utilisation des indicateurs dérivés du DSRP et des politiques sectorielles pour l'appui budgétaire, l'aide-programme et l'aide-projet	Gouvernement (MEF et ministères techniques) et bailleurs	Les listes des indicateurs assuré pour le suivi des systèmes d'évaluation de performance de ces différentes modalités de l'aide <i>[Assurer la vérification du système de suivi-évaluation dès la phase de conception]</i>	Modalités à fixer

V. RESPONSABILITE MUTUELLE (12)

12. Le gouvernement et les bailleurs sont mutuellement responsables de l'efficacité de l'aide <i>[Indicateur 12 : Responsabilité mutuelle]</i>	Dispositif inexistant avant fin 2007	<i>Tous les partenaires se soumettent à des évaluations mutuelles</i>	12.1. Organiser la revue annuelle de ce Plan d'Action dans le cadre de la revue annuelle conjointe du DSRP <i>[NB : Cadre institutionnel et organisation du processus à déterminer]</i>	Gouvernement-BDF	Revue réalisée et rapport disponible	A fixer en rapport avec le calendrier de la revue du DSRP
			12.2. Constituer un Groupe technique restreint composé du Gouvernement (MEF&Ministères techniques) et des BDF pour assurer le suivi [bimestriel ou trimestriel] de la mise en œuvre du Plan d'Action	MEF en rapport avec les BDF	Groupe technique opérationnel	A mettre en place avant la fin du mois de septembre 2007
			12.3. Mettre sur pied un secrétariat technique pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide	MEF	Secrétariat opérationnel	A mettre en place dès adoption par le Gouvernement
			12.4. Mettre en place un dispositif d'évaluation conjointe ou indépendante des progrès dans l'efficacité de l'aide (y compris dans la mise en œuvre de ce plan d'action) est adopté et mis en place	MEF en rapport avec les BDF	Evaluation effectuée <i>[A quel intervalle ?]</i>	Démarrage à fixer en 2008 pour l'année 2007